

Rapport moral du président – année 2015

Assemblée générale – 23 avril 2016

Pour la dernière Assemblée générale, nous nous étions réunis le 11 avril à Veigné, en Indre-et-Loire, autour d'un site animé dans le cadre des mesures compensatoires de la ligne à grande vitesse LGV SEA, Tours-Bordeaux. Cette année, nous voici rassemblés pour notre 27^e Assemblée générale, à Couffy qui héberge le site historique et symbolique des « Prairies du Fouzon » :

- historique car il est l'un des premiers sites d'intervention du Conservatoire, qui y a acquis les premières parcelles dès 1995,
- symbolique parce que nous assurons la conservation et la gestion de cet agroécosystème avec le Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher.

Ce site illustre parfaitement la complémentarité et les liens nécessaires entre une agriculture adaptée aux spécificités du terroir et la prise en compte du paysage et de la biodiversité.

C'était d'ailleurs le thème central de la fête que nous avons célébrée, en septembre 2015, ici-même, en présence des partenaires officiels et des collaborateurs techniques : le Président de la Région Centre Val de Loire, le Directeur de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, les représentants de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement, de la chambre d'agriculture, plusieurs partenaires agricoles, principalement des éleveurs, le Maire de Couffy, Jean-Pierre Epais et tout le conseil municipal, que je remercie vivement pour leur accueil et la contribution plus qu'active de la commune à la vie du site.

Nous sommes heureux que cette Assemblée générale soit l'occasion de nouvelles rencontres et de nouvelles perspectives. Merci également à tous les adhérents : conservateurs, membres et partenaires présents.

C'est à moi qu'incombe encore cette année la tâche de présenter le rapport moral du Conservatoire d'espaces naturels pour l'année précédente.

La Conférence des Parties, mieux connue sous l'appellation « COP 21 », a mis la France à l'honneur à l'échelle internationale mais elle a surtout fait porter un regard plus attentif sur les effets du changement climatique, sur la manière dont nous gérons (mal) les ressources de notre planète et, plus timidement, sur l'érosion accrue de la biodiversité à l'échelle de la planète. L'urgence et les tensions à venir semblent tout à coup devenir évidentes ; ce n'est pas trop tard !

Je vous confierais que je ne suis pas vraiment convaincu de l'efficacité et de la sincérité des accords signés par les pays dans le cadre de la COP 21 mais notre Conservatoire n'a pas attendu les prophéties de malheur du changement climatique pour préserver la BIODIVERSITÉ, tant les agressions à l'environnement sont multiples depuis le début du 20^e siècle. De prime abord, notre action peut paraître éloignée des préoccupations liées au changement climatique, pourtant ce dernier aura des effets directs ou indirects sur les habitats naturels et sur les espèces sauvages.

En effet, diverses études scientifiques montrent que les espaces protégés sont de véritables bastions contre l'érosion de la biodiversité et des noyaux de résistance pour favoriser la résilience des écosystèmes et la reconquête des espaces désertés.

De fait, avec 113 sites et 3 500 hectares mais aussi plus de 70 000 hectares d'animation territoriale, le rôle de notre Conservatoire n'est pas négligeable pour favoriser la sauvegarde et la recolonisation des espèces. Je pense non seulement à nos études pour améliorer les connaissances et à nos actions de conservation mais aussi à nos missions de sensibilisation car je reste convaincu que les vrais changements ne s'effectuent vraiment qu'à travers la base sociale et non par les décideurs.

Et les objectifs fondamentaux des Conservatoires d'espaces naturels ont bien ici, dans un contexte évolutif, toute leur place : connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces naturels et leur biodiversité : nos maîtres-mots depuis près de 30 ans.

Les valeurs des CEN, réaffirmées dans la charte des conservatoires d'espaces naturels renouvelée en 2015 (Elle tient compte de la reconnaissance des Conservatoires par l'agrément au titre de l'article L.414-11 du code de l'Environnement) comprennent d'ailleurs des termes forts qui pourraient servir de leçon face aux événements récents, de triste mémoire. J'en citerai quelques-uns : dialogue, concertation, partage des savoirs ; reconnaissance des acteurs, de leur attachement à leur territoire, et de leur rôle et savoir-faire ; solidarité ; initiatives collectives contribuant à la cohésion des territoires (...) et enrichissant la démocratie locale, respect des autres et de l'environnement...

Notre responsabilité est forte. Notre mobilisation, à tous, est essentielle. Le pouvoir d'agir et de réagir est dans les mains de tous.

2015 a marqué les 25 ans d'actions de notre association et notre changement d'appellation, « Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire », nous rappelle nos missions conservatoires à l'échelle régionale et résonne comme un label patrimonial. Même si nous n'avons pas vraiment célébré ce quart de siècle, l'évènement a quand même été fêté, entre autres, avec la parution de notre bulletin papier « Expli-Sites », l'édition de la nouvelle revue « Recherches naturalistes » avec FNE Centre-Val de Loire, l'impression d'une nouvelle série de documents de sensibilisation et la mise en ligne de visites virtuelles pour sept de nos sites.

2015 a aussi été une année d'élections départementales avec des décisions difficiles à prendre pour les nouveaux élus, compte-tenu du contexte global lié aux budgets généraux des Conseils départementaux, de plus en plus compliqués à équilibrer. Mais, fort heureusement, la politique de conservation des sites naturels et de la biodiversité menée par les Départements bénéficie de la taxe d'aménagement dont une partie reste encore assez majoritairement affectée à la protection et la valorisation des espaces naturels.

Le rapport financier met en exergue que nous avons vécu une année très difficile et très pénalisante, notamment à travers la gestion décalée des fonds européens qui, s'ils ont eu un effet essentiel sur les actions, n'en ont pas moins fragilisé la structure.

Au-delà des difficultés, il ne faut pas ternir les avancées effectives et les actions positives de cette année 2015. Car, alors que l'emploi reste un problème crucial dans de nombreuses régions, le Conservatoire a pu, en cette conjoncture difficile, créer deux postes, à savoir : un assistant dédié à la vie associative et au renforcement de la communication, Antoine Beck, et un garde animateur, Margot Gomez, pour assurer la gestion et la valorisation des Espaces naturels sensibles du Cher gérés par le Conservatoire.

Le Conservatoire est et reste une association de protection de la nature et des usages liés à la nature et non une entreprise privée et, en tout état de cause, nous œuvrons pour préserver nos emplois et employés qui travaillent en équipe pour une noble cause, celle de la protection de la nature et de la biodiversité, dans le respect des lois et réglementations qui protègent la qualité des conditions de travail et la pérennité de l'emploi.

Toutefois, quand il n'y a plus d'adéquation entre la bonne exécution de nos missions, les règles de travail en vigueur au conservatoire et la conscience professionnelle ou simplement l'application au travail de certains de nos employés, il nous incombe alors de faire des choix qui peuvent remettre en cause la pérennité de certains contrats, choix qui peuvent aussi venir de certains employés, insatisfaits. Ainsi, pour la première fois de son histoire, le Conservatoire s'est trouvé dans l'obligation de procéder à deux licenciements pour des raisons professionnelles jugées réelles et sérieuses. Les personnes ont été par ailleurs remplacées dans le courant de l'année.

En 2015, nous nous étions aussi engagés à revaloriser le rôle de nos conservateurs bénévoles, à leur redonner confiance et à les remotiver ; dans ce domaine, nous avons avancé et bien que cette décision ne soit pas à porter à l'actif de 2015, nous avons organisé notre réunion plénière des conservateurs et aujourd'hui nous disposons d'un représentant des conservateurs au conseil d'administration.

La reconnaissance des partenaires régionaux reste fort heureusement constante ; c'est ainsi que, dans la continuité du plan d'action quinquennal et de l'agrément, un contrat territorial 2015- 2020 a été construit avec trois de nos principaux partenaires : l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre Val de Loire. Ce contrat territorial précise les objectifs partagés entre l'ensemble des signataires en termes d'intervention sur les zonages considérés comme prioritaires sur le territoire régional. Ce contrat est une indéniable avancée

partenariale mais nous ne pouvons que regretter que le Conservatoire de Loir-et-Cher, avec qui nous partageons un Plan d'actions quinquennal commun, n'ait pas pu en être signataire et ne bénéficie d'un contrat similaire qu'avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il me plaît aussi de signaler un évènement singulier et très généreux de la part d'une famille sympathisante du Conservatoire, et c'est une première en région Centre-Val de Loire : un site vient de faire l'objet d'une donation au fonds de dotation des Cen : les caves de Fréteval, propriété de la famille Iranpour. Il s'agit là de notre première donation au Fonds de dotation du réseau qui est susceptible d'évoluer en Fondation d'utilité publique, ce dont nous serons amenés à reparler lors de l'Assemblée générale en 2017.

Si le Conservatoire a toujours eu un rôle de « fédérateur », l'année 2015 s'est révélée plus que jamais placée sous le signe du rassemblement et de la cohérence.

- à commencer par une initiative interne qui réunit, bénévoles et salariés, qui a consisté à créer un groupe de travail « vie associative » : la redynamisation de la vie associative du Conservatoire est en effet une priorité, afin que le plus grand nombre, quel que soit son statut - conservateur, conseiller scientifique, administrateur ou simple adhérent - puisse s'impliquer selon ses desiderata et ses possibilités. L'augmentation en 2015 de 20 % du nombre d'adhérents est de bon augure et les efforts seront poursuivis. Les initiatives de création de groupes de sympathisants autour de sites pour compléter et optimiser l'action du Conservatoire sont souvent citées en exemple ; citons pour exemple les amis de l'Etang de Beaumont,
- celui des Conservatoires Centre-Val de Loire et Loir-et-Cher autour de réunions communes et de l'évènement convivial pour célébrer les 25 ans de gestion agricole des Prairies du Fouzon, évoqué en introduction,
- celui de notre Conservatoire, grâce à l'implication de plusieurs animateurs Natura 2000, avec les chambres départementales d'agriculture et les DREAL Centre-Val de Loire et Bourgogne, autour d'un important travail sur le projet de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en Vallée de la Loire et de l'Allier et pour la construction en 2015 d'un complexe mais ambitieux PAEC interrégional (projet agro-environnemental et climatique),
- Celui de nombreux acteurs de la protection des zones humides (dont plusieurs autres Conservatoires) autour de la préfiguration d'un observatoire de l'évolution de l'état des zones humides du bassin de la Loire (projet LigéO), pour lequel nous travaillons avec un nouveau partenaire : le Forum des Marais Atlantiques,
- Celui de notre Conservatoire avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), leurs partenaires régionaux et les têtes de réseau départementales pour la poursuite de l'animation du groupe de travail régional « plantes invasives »,
- celui de notre Conservatoire et de FNE Centre-Val de Loire autour de cette nouvelle formule de la revue « Recherches Naturalistes », dont nous souhaitons, à terme, rien de moins, faire la revue de référence régionale en matière de connaissance et de gestion de la nature,

- celui des partenaires de l'ÉcoPôle pour la mise en œuvre (avec la production d'un état initial et de fiches indicateurs) de l'Observatoire régional de la biodiversité et de son pôle gestion (animé par notre Conservatoire), avec l'organisation, en décembre 2015, des 1ères rencontres techniques des gestionnaires sur le thème du pâturage,
- celui des Conservatoires d'espaces naturels et des Réserves Naturelles de France à l'occasion d'un congrès commun à Dunkerque,
- et, enfin, celui de tous les Cen, derrière leur fédération, pour contribuer à ce que la loi biodiversité corresponde à nos attentes, et surtout à nos besoins, et permette d'agir dans la durée pour la conservation et la protection bien comprises de nos espaces naturels et de la biodiversité.

Ceci n'est qu'un aperçu des actions partenariales illustrant le rôle central que jouent le Conservatoire Centre-Val de Loire et plus largement les Conservatoires d'espaces naturels dans le paysage régional et national de la préservation de la biodiversité.

Souhaitons que ce rôle soit reconnu et même renforcé, avec la création des agences françaises nationales et régionales pour la biodiversité et que la prise de conscience suscitée par l'urgence climatique perdure. La biodiversité ne peut plus être une variable d'ajustement ou un sujet électoral, et nous serons là, tous ensemble, encore et encore pour le rappeler.

Merci pour votre attention et bonne assemblée générale à tous

René Rosoux,
Président

